



## Anulation vente voiture neuve

Par **gwada971**, le **19/05/2011** à **12:18**

Bonjour,

J'ai acheté il y a un mois et demi une voiture neuve. Je n'ai signé aucun bon de commande, ni aucun contrat. Par contre j'ai contracté un prêt en passant par ma banque.

Aujourd'hui je souhaite annuler la vente, la voiture n'est toujours pas là et ce prêt me gêne beaucoup pour un prêt immobilier.

Puis-je encore annuler la vente? et le prêt?

Merci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **19/05/2011** à **14:54**

Pour le pret, c'est simple, il suffit de le rembourser

Pour le véhicule, vous avez versé l'argent ?

Par **gwada971**, le **20/05/2011** à **05:00**

Non je n'ai pas versé d'argent. Et rien signé. Le problème est réglé puisque j'ai annulé la vente aujourd'hui. Le vendeur a compris et la banquière affirme que comme nous n'avons rien signé, il n'y a pas de problème.

Merci Mimi.